



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 19^e jour de septembre 2023

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme ;
M. William Boisclair, responsable de l'aménagement du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2023

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'août 2023

5.2. Directeur du service de sécurité incendie - Nomination

5.3. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 19 septembre 2023

6.2. Calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

6.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

6.4. Renouvellement du logiciel de gestion des assemblées – ID. Concerto

6.5. Appui pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'août 2023

8.2. Appui à la SCABRIC – Projet « Saint-Rémi - Utilisation efficace de l'eau en milieu agricole »

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'août 2023

9.2. Contrat de gré à gré l'acquisition et l'installation d'une clôture – Clôtures Ko-Pin

9.3. Contrat de gré à gré pour asphaltage – Les Pavages M.C.M. inc.

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Autorisation d'un budget pour un projet d'embellissement du noyau villageois

10.2. Politique Familiale Municipale et MADA – Mise à jour de la démarche et coordination avec la MRC des Jardins-de-Napierville

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-09-139 À 19 h 39, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Denis English **ET APPUYÉ PAR** Karine Coallier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 19 septembre 2023.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-09-140 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-09-141 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 soit approuvé, tel que présenté.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 15 septembre 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'août 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois d'août 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

| | |
|--------------------|----|
| Premier Répondant | 13 |
| Garde interne | 31 |
| Garde externe | 31 |
| Formation | 4 |
| Autre et bénévolat | 2 |
| Intervention | 3 |
| Entraide | 10 |

Rés. : 2023-09-142 **5.2. Directeur du service de sécurité incendie - Nomination**

ATTENDU que Monsieur Jean-Luc Beaudin occupe, jusqu'à aujourd'hui, le poste de directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

ATTENDU la signature, par la Ville de Saint-Rémi et les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice-de-Sherrington, d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie avec la MRC des Jardins-de-Napierville ;

ATTENDU qu'à la suite de la signature de ladite entente, la MRC a conclu une convention en impartition avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes Seigneuries pour la mise en place d'une direction unique des SSI pour l'ensemble des quatre municipalités précédemment mentionnées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER de nommer monsieur Patrice Greer à titre de directeur du SSI conformément à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie avec la MRC des Jardins-de-Napierville.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|---|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | O | N° 5 - Mme Louise Lussier | O | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | O | N° 6 - M. Denis English | O | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | O | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | O | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-143 5.3. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme, le cas échéant ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|---|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | O | N° 5 - Mme Louise Lussier | O | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | O | N° 6 - M. Denis English | O | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | O | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | O | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-09-144 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 19 septembre 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 19 septembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de septembre soient acceptés au montant de **234 867,19 \$**.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|---|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | O | N° 5 - Mme Louise Lussier | O | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | O | N° 6 - M. Denis English | O | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | O | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | O | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-145 6.2. Calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (réf : article 148 Code municipal du Québec) ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2024, et ce dès 19 h 30 à la salle de la FADOQ, située au 234B rue des Loisirs à Sherrington :

| | | |
|--------------|--------------|----------------|
| ▪ 22 janvier | ▪ 13 mai | ▪ 16 septembre |
| ▪ 19 février | ▪ 17 juin | ▪ 21 octobre |
| ▪ 18 mars | ▪ 15 juillet | ▪ 18 novembre |
| ▪ 15 avril | ▪ 19 août | ▪ 16 décembre |

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|---|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | O | N° 5 - Mme Louise Lussier | O | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | O | N° 6 - M. Denis English | O | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | O | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | O | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-146 6.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-147 6.4. Renouvellement du logiciel de gestion des assemblées – ID. Concerto

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un système de gestion des assemblées de type « conseil sans-papier » afin de gagner en efficacité dans la gestion des dossiers municipaux ;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'offre de service de la firme IDSIDE pour son logiciel CONCERTO pour la gestion des assemblées sur une durée de 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de renouvellement de la firme IDSIDE pour l'utilisation du logiciel CONCERTO pour un montant de 3 137,00 \$ pour la première année de renouvellement plus les taxes applicables pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, d'un rabais de 20 % sur le tarif régulier indexé pour la 2e année et de 15 % pour la 3e année du contrat.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-148 6.5. Appui pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

CONSIDÉRANT que le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être ;

CONSIDÉRANT que la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle ;

CONSIDÉRANT que la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes ;

CONSIDÉRANT que toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail ;

CONSIDÉRANT que pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- Incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail
- Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant
- Proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacun. e
- Ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne Bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun point.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'août 2023

Durant le mois d'août 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit:

| | |
|---|---|
| Démolition | 2 |
| Rénovation, modification bâtiment principal | 1 |
| Bâtiment accessoire | 1 |
| Agrandissement | 1 |
| Captage d'eau | 1 |
| Installation sanitaire | 2 |
| Nouvelle construction (non résidentielle) | 1 |

Rés. : 2023-09-149 8.2. Appui à la SCABRIC – Projet « Saint-Rémi - Utilisation efficace de l'eau en milieu agricole »

CONSIDÉRANT QUE l'OBV SCABRIC est un organisme qui est voué à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols et qu'il désire s'impliquer sur notre territoire par la mise en œuvre de ce projet, qui vise à améliorer la gestion efficace de l'eau d'irrigation en milieu agricole dans le territoire de Saint-Rémi et des municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pratice-de-Sherrington souhaite être partenaire de l'OBV SCABRIC, en facilitant le contact avec les producteurs et en faisant la promotion des démarches de gestion efficace de l'eau auprès des producteurs agricoles dans les communications entre les partenaires.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la municipalité de Saint-Pratice-de-Sherrington souligne son appui au projet « Saint-Rémi - Utilisation efficace de l'eau en milieu agricole » de l'OBV SCABRIC financé par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|---|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | O | N° 5 - Mme Louise Lussier | O | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | O | N° 6 - M. Denis English | O | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | O | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | O | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'août 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Réparation d'asphalte des rangs
- Aller chercher/monter/inspecter/laver les jeux gonflables
- Coupe-bordure des coins de rang pour visibilité
- Coupe d'arbre dans les rangs avec la faucheuse forestière
- Finition du garage des loisirs
- Entretiens des parcs
- Chargement des « serpuariens »
- Installation des pancartes festival automnal
- Nettoyage du CMR suite au camp de jour
- Entretien des véhicules

Rés. : 2023-09-150 9.2. Contrat de gré à gré l'acquisition et l'installation d'une clôture – Clôtures Ko-Pin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un passage piétonnier entre la rue Michelle et la place Murray ;

CONSIDÉRANT QUE ceci permettrait aux citoyens de circuler sécuritairement entre les rues Michelle et la Place Murray par une voie piétonnière et a pour objectif d'atténuer les désagréments et nuisances de toute sorte ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Clôtures Ko-Pin reçu en date du 31 août 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de la compagnie Clôtures Ko-Pin pour un contrat de gré à gré pour la l'acquisition et l'installation d'une clôture à grillage galvanisée au coût de 44 410, \$ plus les taxes applicables.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-151 9.3. Contrat de gré à gré pour asphaltage – Les Pavages M.C.M. inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux d'asphaltage des accotements sur la rue O'Meara à même le quartier industriel ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à la préparation finale du terrain, à l'abaissement du niveau de la pierre des accotements, à la fourniture et à la pose de 2,5 pouces d'asphalte compacté de type ESG-14 pour les dimensions mentionnées au préalable ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Les Pavages M.C.M. inc.* en date du 28 août 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *Les Pavages M.C.M. inc.* pour un contrat de gré à gré d'un montant de 59 500,00 \$ plus les taxes applicables la réalisation des travaux.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2023-09-152 10.1. Autorisation d'un budget pour un projet d'embellissement du noyau villageois

CONSIDÉRANT l'offre de service de Leblanc Illumination en vue d'achat de candélabres ;

CONSIDÉRANT l'attrait dû à l'embellissement du noyau villageois lors de la période des fêtes ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier à faire l'acquisition de candélabres jusqu'à concurrence de 25 000 dollars, excluant les taxes applicables, afin d'embellir le noyau villageois.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

Rés. : 2023-09-153 10.2. Politique Familiale Municipale et MADA – Mise à jour de la démarche et coordination avec la MRC des Jardins-de-Napierville

ATTENDU QUE le secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour le programme de soutien à la démarche *Municipalité Amis des Aînés* ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux ;

ATTENDU QUE la démarche MADA requiert la nomination d'une personne élue responsable du dossier « Aînés » ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- De désigner Mme Louise Lussier, conseillère municipale à titre d' élu, d' élue responsable du dossier « Aînés ».
- De s'engager dans l'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action afférent.
- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC.
- De désigner M. Jonathan Lussier, agent de développement des loisirs à titre de responsable administratif du dossier « Aînés » et de la démarche MADA.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

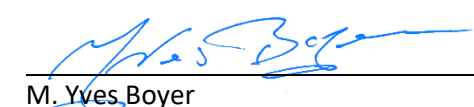
Aucun point.


14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-09-154 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 19 septembre 2023 à 20 h 25.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|---|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | ✓ |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2023.